



## AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 54 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE SEPT CENT MILLE DOLLARS (700 000,00\$) POUR L'ACHAT D'UNE EXCAVATRICE (PELLE MÉCANIQUE) NEUVE, ANNÉE 2022, DE MARQUE JOHN DEERE, MODÈLE 350P OU SON ÉQUIVALENCE.**

AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 54

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 avril 2022, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le règlement numéro 54 décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour l'achat d'une excavatrice (pelle mécanique) neuve, année 2022, de marque John Deere, modèle 350P ou son équivalence.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'adresse suivante:

Centre de gestion documentaire et du registraire  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

Le règlement d'emprunt numéro 54 peut être consulté au bureau de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge situé au 688, chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h (sur rendez-vous seulement).

Fait et donné à Rivière-Rouge, ce 27<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

Marc Forget, directeur général